

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marjorie Poirier

<https://www.cadre21.org/membres/cd277f89215547c75a1784af>

Date d'obtention : 2021-05-13 14:26:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui permet d'agir efficacement et rapidement en cas de situation de sextage entre adolescents sans causer plus de préjudices. Cette méthode permet à chaque intervenant de bien faire son travail sans empiéter sur le travail des autres et nuire au travail des policiers ou du DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permet d'être plus outillé dans mon rôle d'intervenante scolaire dans une école secondaire. Elle me permet de savoir exactement quelles questions posées aux adolescents et à quel moment contacter les policiers.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de rester dans le non-jugement en suivant les questionnaires appropriés et surtout de ne jamais consulter les photos ou vidéos des adolescents.